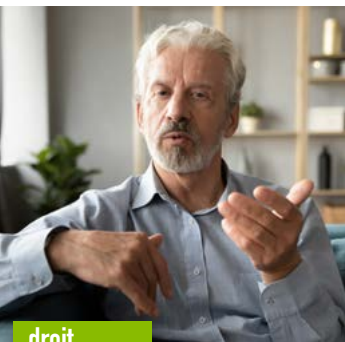


# INFOCarsat

la retraite

**Carsat** Retraite & Santé au travail  
Alsace-Moselle



droit

## TOUTE UNE VIE AVEC L'ASSURANCE RETRAITE

Affiliation à un régime de Sécurité sociale au titre d'une activité professionnelle

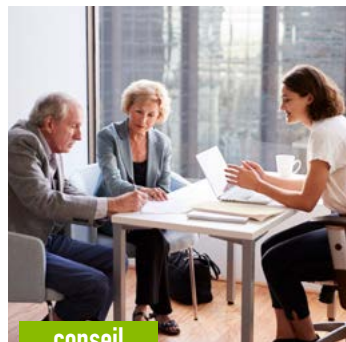
[En savoir plus](#)



retraite 2.0

## LA RETRAITE SUR INTERNET

- On vous présente la retraite
- Demander sa retraite en ligne



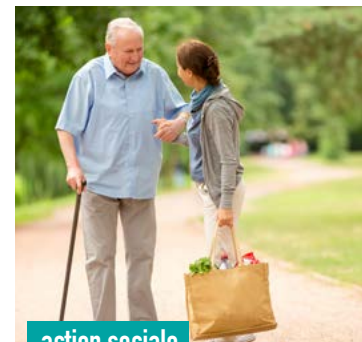
conseil

## LA CARSAT INFORME ET CONSEILLE

Journées Internationales d'Information Retraite

«La reconstitution de carrière est la dernière corvée du futur retraité avant les grasses matinées.»  
Philippe Bouvard

[En savoir plus](#)



action sociale

## LA CARSAT ACCOMPAGNE LES RETRAITÉS

- Journées Bienvenue à la retraite
- Offre de services coordonnée pour l'accompagnement de la retraite (Oscar)



agenda

## JOURNÉES INTERNATIONALES D'INFORMATION RETRAITE

Rendez-vous téléphoniques avec la Deutsche Rentenversicherungsanstalt et la Carsat Alsace-Moselle :  
23 et 24 novembre 2021  
7, 8 et 9 décembre 2021

## BIENVENUE À LA RETRAITE !

Vous êtes jeune retraité(e) ?  
du 22 au 26 novembre 2021

**RDV À NE PAS MANQUER**

Retrouvez-nous également sur :



LES RENDEZ-VOUS D'ANNIE



et sur...





droit

## TOUTE UNE VIE AVEC L'ASSURANCE RETRAITE

### Affiliation à un régime de Sécurité sociale au titre d'une activité professionnelle

Comme tout assuré, Arthur est affilié obligatoirement au régime de Sécurité sociale dont dépend son activité : régime général pour les salariés du privé et les travailleurs indépendants, régime des salariés agricoles (ce sont des régimes dits alignés car ils ont mis en place une demande de retraite unique), et régimes spéciaux (dont les fonctionnaires).

Le régime général couvre les salariés du secteur privé de l'industrie, du commerce et des services. Depuis 2020, il gère également les travailleurs indépendants. La retraite de base de la Sécurité sociale est complétée par une retraite complémentaire.

Le principe qui sous-tend notre régime de retraite est celui de la répartition : ainsi Arthur ne cotise pas pour lui-même (ce n'est donc pas de l'épargne) mais pour ses aînés. Concrètement, les actifs payent les pensions des retraités. Les cotisants accumulent des points de retraite et des trimestres de cotisation.



*Arthur est né et vit à Neuf-Brisach, petite forteresse en forme d'étoile parfaite, construite en 1699 sous l'ordre de Louis XIV. Classée au patrimoine mondial de l'Unesco, elle est considérée comme le chef-d'œuvre de Vauban. Arthur est employé dans une pâtisserie de la ville. C'est un homme heureux : son travail le passionne et il s'est marié avec son premier amour, rencontré à la fête du maguet alors qu'il n'avait que 15 ans.*

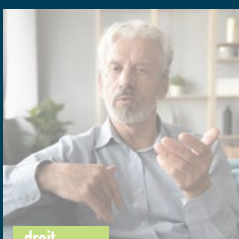
Mais revenons aux cotisations d'Arthur. Elles sont dues au titre de toutes les rémunérations versées en contrepartie de son travail (salaires, revenus, congés payés, pourboires, primes, avantages en nature, etc). Les cotisations d'assurance vieillesse sont calculées sur la rémunération réelle, et réparties entre Arthur et son employeur.

Le régime général couvre donc toute activité salariée, même occasionnelle, rémunérée et soumise à cotisations d'assurance vieillesse au titre du régime général ainsi que certaines activités non salariées.

A travers le parcours d'Arthur, nous vous proposons de découvrir notre système de retraite par répartition, depuis la constitution de ses droits à la retraite, jusqu'à l'attribution de celle-ci, et même au-delà, avec la pension de réversion dont bénéficiera sa veuve. Au fil des numéros d'INFOCARSAT, vous saurez TOUT sur la retraite !

Le relevé de carrière est le récapitulatif de la carrière professionnelle d'un salarié du régime général. Il contient toutes les informations sur les rémunérations perçues et les cotisations versées. Il sert de base au calcul de la retraite. Les trimestres d'assurance sont ainsi validés sur la base des cotisations ou salaires reportés sur le relevé de carrière de l'assuré. On y trouve donc le montant du salaire qui a servi au calcul des cotisations de retraite, les périodes assimilées à des périodes d'assurance, ainsi que des informations issues d'autres régimes de Sécurité sociale ou l'indication de périodes d'activité à l'étranger.

(consultation possible via l'espace personnel du site [LASSURANCERETAITE.FR](http://LASSURANCERETAITE.FR))



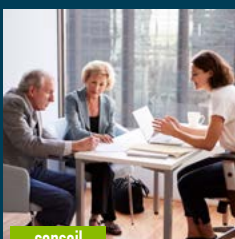
droit

TOUTE UNE VIE AVEC L'ASSURANCE RETRAITE



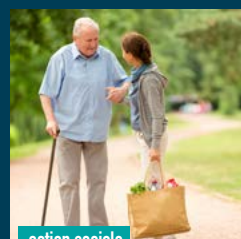
retraite 2.0

LA RETRAITE SUR INTERNET



conseil

LA CARSAT INFORME ET CONSEILLE



action sociale

LA CARSAT ACCOMPAGNE LES RETRAITÉS



retraite 2.0

## ON VOUS PRÉSENTE LA RETRAITE

**Attention, cette prestation n'est pas destinée aux particuliers, mais est limitée à un public de professionnels (partenaires uniquement).**

**La Carsat propose aux partenaires et aux assistantes sociales un dispositif de présentation de la retraite en visio-conférence, découpé en 5 modules :**

- La carrière : éléments retenus pour le calcul de la retraite, règles de validation des différentes périodes, incidence des éléments de la carrière sur les différents droits à retraite
- Le droit personnel : calcul de la retraite, âge de départ à la retraite, les différents types de retraite, l'inaptitude au travail, les situations particulières (allocataires CAF, chômeurs)
- La pension de réversion : ouverture des droits, calcul de la pension de réversion, les ressources retenues, les révisions
- L'ASI/l'ASPA\* : ouverture des droits, calcul, ressources retenues, les révisions
- L'offre de service / les démarches à effectuer : documents à compléter, politique d'accueil, les services en ligne

ASI : Allocation Supplémentaire d'Invalidité - ASPA : Allocation de Solidarité pour Personnes Agées

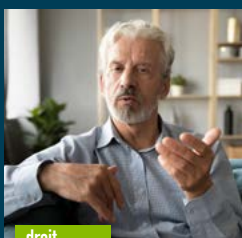
Ces modules sont indépendants et peuvent être suivis dans leur globalité ou non, en fonction des besoins.

Les présentations se feront en visio (Teams, sachant que les personnes peuvent se connecter même si elles ne sont pas équipées de Teams).

Des sessions ont lieu 2 fois par an en juin et en novembre.

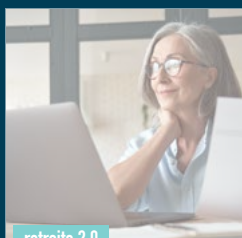
Vous êtes un professionnel et êtes intéressé par ces présentations, contactez-nous via l'adresse mail :

**[carsatstrasbourgpresentationsretraite@carsat-am.fr](mailto:carsatstrasbourgpresentationsretraite@carsat-am.fr)**



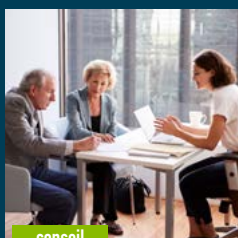
droit

TOUTE UNE VIE AVEC L'ASSURANCE RETRAITE



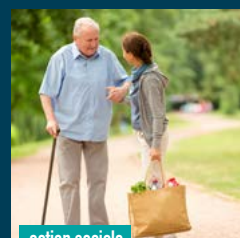
retraite 2.0

LA RETRAITE SUR INTERNET



conseil

LA CARSAT INFORME ET CONSEILLE



action sociale

LA CARSAT ACCOMPAGNE LES RETRAITÉS



retraite 2.0

## LA DEMANDE DE RETRAITE EN LIGNE

**La retraite n'est pas automatique** : pour en bénéficier, les assurés doivent en faire la demande 6 mois avant la date de départ souhaitée.

En respectant ce délai, avec un dossier complet, ils bénéficieront de la garantie de versement. Celle-ci leur assure de recevoir le versement de leur retraite personnelle le mois de leur départ. Ils peuvent effectuer leur demande grâce au service en ligne "Demander ma retraite".

Cette démarche est :



**Rapide**

Le formulaire est personnalisé et prérempli.



**Facile**

Tout se fait en ligne : la saisie des informations et l'envoi des pièces justificatives.

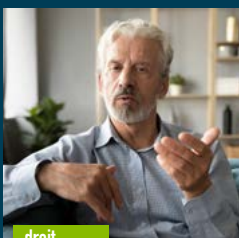


**Sécurisée**

Un niveau de sécurité maximum garanti par FranceConnect.

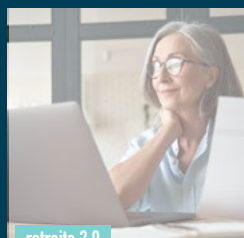
UNE SEULE DEMANDE DE RETRAITE EN LIGNE POUR TOUTES LES RETRAITES DE BASE ET COMPLÉMENTAIRE !

Les étapes et informations nécessaires pour préparer le départ à la retraite en toute sérénité sont disponibles sur le site [LASSURANCERETRAITE.FR](https://www.lassuranceretraite.fr)



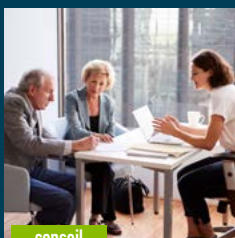
droit

TOUTE UNE VIE AVEC L'ASSURANCE RETRAITE



retraite 2.0

LA RETRAITE SUR INTERNET



conseil

LA CARSAT INFORME ET CONSEILLE



action sociale

LA CARSAT ACCOMPAGNE LES RETRAITÉS



conseil

## LES JOURNÉES INTERNATIONALES D'INFORMATION RETRAITE

### QUÉSAKO ?

Les journées internationales d'information retraite (JII) sont organisées afin d'apporter aux travailleurs frontaliers des informations sur leur future retraite dans chacun des pays concernés.

Ainsi, un salarié ayant travaillé en Allemagne et en France pourra connaître ses droits dans les deux pays grâce au rendez-vous qui lui sera proposé avec un conseiller de chacun des deux organismes (Carsat et Deutsche Rentenversicherungsanstalt).

Avant la crise sanitaire, les JII étaient organisées sous forme de rendez-vous physiques dans les agences de la Carsat, dans les locaux mis à notre disposition à cet effet par les CPAM de Sélestat, Haguenau et Thionville, et à l'étranger pour certaines dates.

Rendez-vous téléphoniques avec la Deutsche Rentenversicherungsanstalt et la Carsat Alsace-Moselle :

**23 et 24 novembre 2021**

**7, 8 et 9 décembre 2021**

### FONCTIONNEMENT EN MODE CRISE SANITAIRE :

La crise générée par la Covid 19 nous a contraint à revoir l'organisation des JII. Avec nos partenaires allemands, nous avons à cœur de trouver une solution afin de ne pas laisser nos assurés seuls face à leurs interrogations sur la retraite.

C'est la raison pour laquelle nous avons organisé, à compter de février 2021, des JII sous forme de rendez-vous téléphoniques. Seuls nos partenaires allemands se sont associés à cette expérimentation, nos partenaires luxembourgeois ne participant à aucune manifestation depuis le début de la crise sanitaire.

Nos partenaires suisses, quant à eux, s'étaient associés à notre projet de rendez-vous en visio par Teams le 13 octobre dernier.

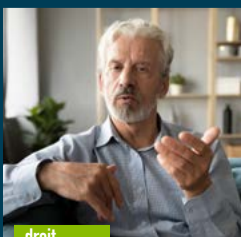
### COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

L'outil de prise de rendez-vous est SMARTAGENDA.

Vous pouvez trouver le lien pour la prise de rendez-vous sur notre site [carsat-alsacemoselle.fr](https://carsat-alsacemoselle.fr).

Vous choisirez une date et une heure de rendez-vous, en précisant si vous souhaitez être contacté ou non par un conseiller français. Un mail de confirmation de la date et de l'heure du rendez-vous téléphonique vous sera envoyé.

À la date et à l'heure choisies, vous serez contactés dans un 1<sup>er</sup> temps par le conseiller étranger, et au terme de cet entretien, si vous en avez exprimé le souhait, par le conseiller français. Le même principe s'appliquera aux rendez-vous par Teams, un lien vous parviendra vous permettant de vous connecter au rendez-vous par visio-conférence.



droit

TOUTE UNE VIE AVEC L'ASSURANCE RETRAITE



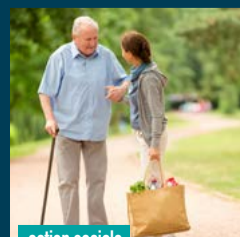
retraite 2.0

LA RETRAITE SUR INTERNET



conseil

LA CARSAT INFORME ET CONSEILLE



action sociale

LA CARSAT ACCOMPAGNE LES RETRAITÉS



action sociale

## OSCAR : LE NOUVEAU PLAN D'AIDE AUX RETRAITÉS FRAGILISÉS

Afin de permettre un accompagnement personnalisé des personnes retraitées en perte d'autonomie, l'Assurance retraite lance une nouvelle offre de services coordonnés pour l'accompagnement de la retraite (OSCAR), centrée sur la prévention.

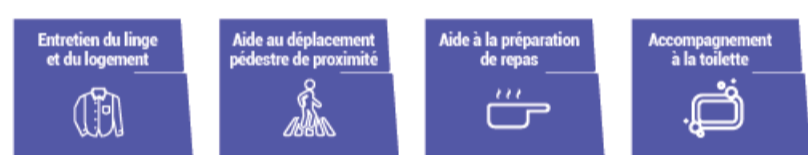
Déployés dès juillet 2021 dans le département du Haut-Rhin, les plans d'aides OSCAR ont vocation à remplacer à terme le dispositif des Plans d'actions personnalisés (PAP) et seront progressivement étendus au Bas-Rhin (janvier 2022) puis à la Moselle (juillet 2022).

Conformément à la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement de 2015, la branche retraite a l'ambition de moderniser l'accompagnement à domicile des retraités et se positionner comme un acteur central de la prévention au service des retraités fragilisés.

Ce nouveau plan d'aide comprenant les 4 composantes suivantes devrait répondre à un triple objectif de prévention, d'accompagnement et de coordination :

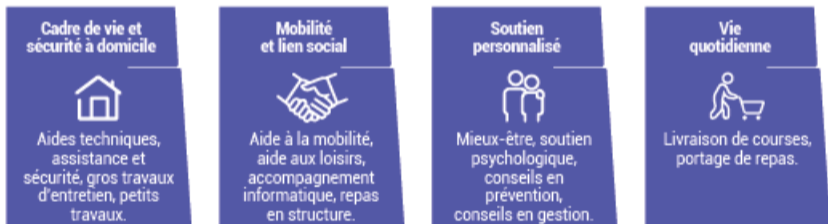


**DES HEURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION A DOMICILE :** pour améliorer et soutenir l'autonomie à domicile.



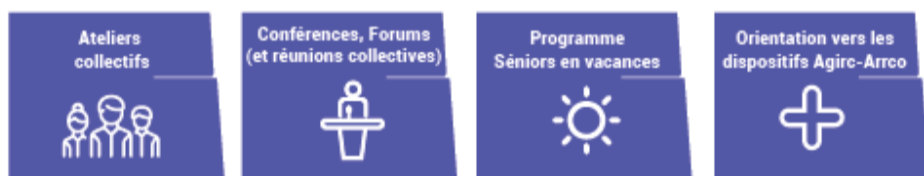
Jusqu'à 80 heures d'accompagnement et de prévention à domicile par an et par personne avec prise en charge de l'assurance retraite en fonction des ressources du demandeur et du taux de participation défini selon le barème national.

**UN FORFAIT PREVENTION :** pour permettre des actions de prévention et de lien social



Un forfait pouvant aller jusqu'à 500€ par an et par bénéficiaire, pris en charge à 100% par l'Assurance Retraite.

**DES PROGRAMMES DE PREVENTION :** pour aider les retraités à adopter les bons comportements et favoriser leur participation sociale



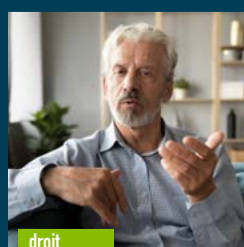
**UN FORFAIT COORDINATION :** pour assurer un suivi optimisé du plan d'aides du retraité et garantir l'adéquation entre les prestations et ses besoins.

Ce forfait est mis en place dès lors que le plan d'aide préconisé comporte au moins 3 prestations différentes parmi celles ci-dessus. D'un montant de 200€ en phase de lancement du dispositif et versé au coordinateur, celui-ci sera d'un montant de 150€ par bénéficiaire et par an.

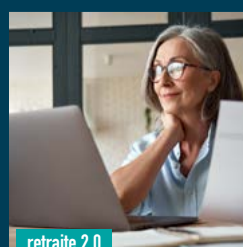


Concrètement le processus de mise en œuvre du plan d'aide OSCAR se décline en 5 grandes étapes :

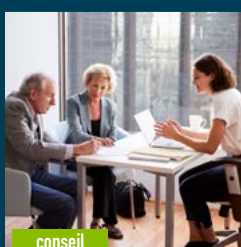
1. Demande d'aide par le retraité : formulée auprès de la caisse, qui en examine les conditions d'éligibilité et commande une évaluation des besoins auprès d'une structure spécialisée et conventionnée ;
2. Évaluation des besoins : programmation d'une visite au domicile du demandeur, elle permettra d'évaluer la fragilité du retraité et d'identifier ses besoins. Au terme de cette visite, l'évaluateur pourra préconiser un plan d'aides (forfait prévention, heures d'accompagnement et prévention à domicile, orientation vers des programmes de prévention, forfait coordination) ;
3. La notification du plan d'aides : le compte-rendu de la visite réalisée par l'évaluateur, ainsi que le plan d'aides préconisé sont transmis à la caisse pour examen. Si le plan d'aides préconisé répond aux exigences nationales, la caisse le valide et envoie au retraité un courrier lui notifiant le plan d'aides qui lui est attribué ;
4. La mise en œuvre du plan d'aides : les partenaires se coordonnent autour du retraité pour effectuer les prestations notifiées ;
5. Le paiement des prestations : les heures d'accompagnement sont réglées en partie par la caisse, le reste à charge est payé par le retraité



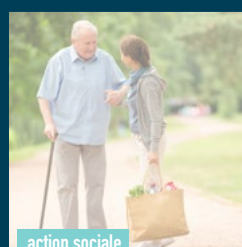
droit  
TOUTE UNE VIE AVEC L'ASSURANCE RETRAITE



retraite 2.0  
LA RETRAITE SUR INTERNET



conseil  
LA CARSAAT INFORME ET CONSEILLE



action sociale  
LA CARSAAT ACCOMPAGNE LES RETRAITÉS



action sociale

## BIENVENUE À LA RETRAITE !

Du 22 au 26 novembre 2021 aura lieu la troisième édition "Bienvenue à la retraite". Une semaine à ne pas manquer pour les nouveaux retraités !

La Carsat Alsace-Moselle vous propose quatre conférences gratuites, interactives et des échanges en ligne pour préparer votre retraite et vous permettre de bien appréhender cette nouvelle étape de la vie, en vous offrant de nouvelles idées et envies.

En vous inscrivant à "Bienvenue à la retraite !", vous participerez gratuitement à des conférences variées délivrées par des professionnels et vous pourrez poser vos questions en direct pour aborder la retraite de façon positive, pour préserver votre capital santé, vous détendre, bouger et rire et vous ouvrir à de nouveaux projets !

Pendant une heure et demie, par écrans interposés, des professionnels vous communiqueront leur enthousiasme et leur savoir-faire pour vous encourager à rester actif et faire émerger de nouvelles envies en distillant de la bonne humeur, du rire, de l'action...

Différentes thématiques se succéderont pour donner du sens aux changements de vie, mettre du rire dans son quotidien, bien dormir, garder la forme en pratiquant des exercices et découvrir les bilans de prévention proposés par le Centre du Bien Vieillir de l'Agirc Arrco.

Les différentes interventions combinent théorie et pratique, et sont ponctuées par des animations variées : exercices à refaire chez soi, petites chorégraphies, astuces, quizz... sans oublier la possibilité de poser des questions, d'obtenir des précisions auprès de nos intervenants à l'issue des conférences.

Ces conférences intéresseront aussi les plus "expérimentés" de nos retraités, ils sont évidemment les bienvenus !

## Inscription

Quelques jours avant la date de l'évènement, vous pourrez vous inscrire et prendre connaissance du programme directement sur le site [carsat-alsacemoselle.fr](http://carsat-alsacemoselle.fr) ou sur le site [happyvisio.com](http://happyvisio.com)

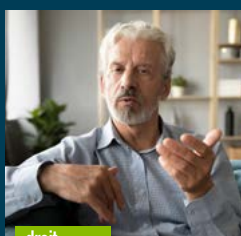
Happyvisio.com est un site sécurisé, facile d'accès qui propose une assistance à l'inscription si nécessaire.

La connexion est simple, personnalisée et sécurisée. Happy Visio vous accompagnera tout au long de de cette semaine si vous rencontrez des problèmes pour vous connecter. Vous trouverez les modalités d'inscription en bas de page.

En cas de difficultés un service d'aide téléphonique gratuit se tient à votre disposition au 01.76.28.40.84 du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.

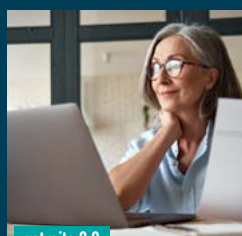
Le code partenaire est : **CARSATAM1**

La Carsat Alsace-Moselle se réjouit de vous retrouver très vite !



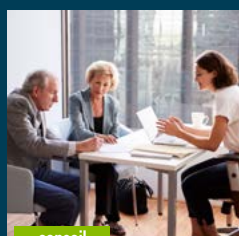
droit

TOUTE UNE VIE AVEC L'ASSURANCE RETRAITE



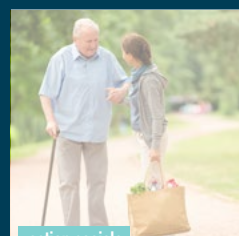
retraite 2.0

LA RETRAITE SUR INTERNET



conseil

LA CARSAT INFORME ET CONSEILLE



action sociale

LA CARSAT ACCOMPAGNE LES RETRAITÉS